



Q&R # 1

Date: le 15 juillet 2015

Projet: Chauffage à la biomasse au bâtiment principal (bâtiment n° 35)

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question #1 :

Une question immédiate se réfère aux stipulations par rapport aux domaines d'ingénierie demandées, soit génie mécanique, contrôle, et électrique. Notre question est si d'autres types d'ingénieurs équivalents (et, probablement plus adaptés aux besoins d'un projet de chaleur) seraient également acceptables? Dans notre cas, ce serait un ingénieur en énergie et un autre en environnement. Vu que ceci n'est pas un projet de production d'électricité et que les contrôles des chaudières à bois sont standardisées, nous ne voyons donc pas la nécessité de restreindre les types d'ingénieurs comme vous le proposez.

Réponse #1 : Une composition révisée des membres de l'équipe requise est disponible à l'addenda #1.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.